ZONES D'INNOVATION :
PLUSIEURS PROJETS PROPOSÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

Les **zones d'innovation** sont des territoires géographiques délimités (terrains limitrophes situés à l'intérieur d'une municipalité ou de plusieurs municipalités voisines) où des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation, tout en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ces territoires ou régions [1].

9 PROJETS EN DISCUSSION SUR LE TERRITOIRE DE LA **CMM**.

LÉGENDE

- Aérospatial (3 sites)
- Agritech
- Cybersécurité
- IA en santé
- Multisectoriel (2 projets)
- Sciences de la vie
- Technologies propres
- Transformation numérique

[1] Source : https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/zones_innovation/guide_projet_zones_innovation.pdf

La création de zones d'innovation de calibre international vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la **productivité des entreprises**. Les zones d'innovation doivent répondre à certains critères de manière à accroître le passage de l'idée au marché, à attirer les investissements privés et étrangers et à favoriser la croissance propre et durable. De plus, elles devront contribuer **à améliorer la performance socioéconomique** des territoires, à hausser la qualité de vie et à diminuer l'empreinte environnementale du Québec.

Source : Ville de L'Assomption

Les zones d'innovation comptent sur les interactions entre acteurs et partenaires de même que sur la mise en commun de ressources afin de devenir **des lieux d'expertise et d'expérimentation attractifs** dans différents secteurs d'activité en misant sur des technologies de pointe. En plus d'accueillir une concentration suffisante d'entreprises comme le font les parcs industriels ou technologiques, les zones d'innovation comprennent des infrastructures de recherche et d'innovation, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises, des infrastructures de transport et de communication efficientes et évolutives favorisant les échanges à l'intérieur et à l'extérieur desdites zones de même que des milieux de vie attrayants (offre de logements et zones résidentielles, commerces, loisirs, arts et culture, espaces verts, etc.).

Les projets doivent répondre aux critères et contenir les éléments prescrits dans le **Guide de présentation** d'un projet de zone d'innovation du ministère de l'Économie et de l'Innovation.